

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Projet d'optimisation du réseau des déchèteries - Modification du plan de financement

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a décidé de construire une nouvelle déchèterie à l'Oisillon sur la commune de Bonneuil-Matours et de réaliser des travaux de réaménagement (mise aux normes et aménagements d'optimisation des sites) des déchèteries de Châtelleraut et Naintré.

La CAPC a sollicité de la part de différents organismes une subvention pour le financement de ce projet.

Dans le cadre du contrat de développement conclu avec notre collectivité, le Conseil Général a accordé un soutien financier de 200 000 € pour l'opération « Réalisation d'une ressourcerie-recyclerie et réseau de déchèteries ». A ce jour, le projet de ressourcerie-recyclerie n'est pas abouti. C'est pourquoi il est proposé de demander la totalité de la mobilisation pour le projet d'optimisation du réseau de déchèteries et de modifier le plan de financement de ce projet.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°13 du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais du 10 décembre 2013 relative aux demandes de subventions dans le cadre du projet de travaux d'optimisation du réseau de déchèteries,

VU la délibération n°6 du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais du 8 juillet 2013 sollicitant des crédits complémentaires dans le cadre du contrat de développement,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le plan de financement du projet

Délibération du bureau prise par délégation**du 15 septembre 2014****n° 14****page 2/2**

d'optimisation du réseau de déchèteries,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de demander au Conseil général de la Vienne de réaffecter les 200 000 € initialement prévus pour le financement du projet « Réalisation d'une ressourcerie-recyclerie et réseau de déchèteries » au projet d'optimisation du réseau des déchèteries,
- d'adopter le nouveau plan de financement relatif au projet d'optimisation du réseau de déchèteries ci-dessous :

**Plan de financement – Construction d'une nouvelle déchèterie
AVANT OUVERTURE DES OFFRES DE TRAVAUX**

(en euros TTC)

Dépenses		Recettes	
Marchés de travaux	1 060 000 €	Subvention du Conseil Général	80 000 €
Frais d'études *	34 500 €	Subvention ADEME	150 000 €
Achat du terrain	10 000 €	FCTVA	167 067 €
		Financement CAPC	707 433 €
TOTAL	1 104 500 €	TOTAL	1 104 500 €

* esquisse, étude de sol, contrôle technique, SPS

**Plan de financement – Réaménagement de 3 déchèteries
AVANT OUVERTURE DES OFFRES DE TRAVAUX**

(en euros TTC)

Dépenses		Recettes	
Marchés de travaux	1 225 300 €	Subvention du Conseil Général	120 000 €
Achat du terrain	30 000 €	Subvention ADEME	143 100 €
		FCTVA	193 120 €
		Financement CAPC	799 080 €
TOTAL	1 255 300 €	TOTAL	1 255 300 €

- et d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Les recettes correspondantes seront inscrites sur les comptes :

- 812.43/1323/3460 : construction de la nouvelle déchèterie de l'« Oisillon »
- 812.34/1323/3460 : réaménagements de la déchèterie de La Massonne
- 812.33/1323/3460 : réaménagements de la déchèterie de Nonnes
- 812.37/1323/3460 : réaménagements de la déchèterie de Laumont

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 17/09/14 n° 7641

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/14

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER